

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNE DE LODÈVE

## DÉCISION

numéro MLDC_240709_081
---------------------------

portant sur

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT "LA RÉGION VOUS PROTÈGE"

Le Maire de la Commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-2 dont l'alinéa 26°,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**VU** la délibération n°2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et aux principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie sur la période de 2022 à 2028,

**VU** la délibération n°CP/2023-12/12.16 de la Commission permanente du Conseil régional Occitanie du 1<sup>er</sup> décembre 2023, relative au plan régional de protection des personnes, des bâtiments régionaux et de l'environnement dans le cadre de "La Région vous protège", décrivant les modalités de l'appel à manifestation d'intérêt La Région vous protège, investir pour renforcer les polices municipales afin de favoriser la tranquillité publique au quotidien,

**CONSIDÉRANT** le souhait de renforcer la présence et l'efficacité de la police municipale afin d'améliorer le sentiment de sécurité des habitants et de prévenir la délinquance,

**CONSIDÉRANT** que la politique de prévention se résume en trois piliers : cohésion sociale, économie et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain,

**CONSIDÉRANT** que la mise en place du dispositif *Police de sécurité au quotidien* permettant des patrouilles mixtes avec les services de la gendarmerie au plus près des citoyens et commerçants,

**CONSIDÉRANT** que le coût de l'action est estimée à vingt-deux-mille-cent-quinze euros et dix-sept centimes Hors Taxes (22 115,17 € HT),

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De solliciter une subvention auprès du Conseil régional Occitanie dans le cadre du contrat territorial Occitanie sur la période de 2022 à 2028 et suite à l'appel à manifestation d'intérêt "La Région vous protège, investir pour renforcer les polices municipales" afin de favoriser la tranquillité publique au quotidien, d'un montant de quatre-mille-quatre-cent-vingt-trois euros et trois centimes (4 423,03 €), pour la mise en place du dispositif *Police de sécurité au quotidien*, selon le plan de financement suivant :

Conseil régional Occitanie	4 423,03 euros,	20%,
Commune de Lodève	17 692,14 euros,	80%,

- **ARTICLE 2** : D'imputer la recette correspondant à la subvention auprès du Conseil régional Occitanie dans le cadre du contrat territorial Occitanie sur la période de 2022 à 2028 et suite à l'appel à manifestation d'intérêt "La Région vous protège, investir pour renforcer les polices municipales" au budget principal, chapitre 13, article 1312,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20240709-Imc111965-AR-1-  
1

Date de télétransmission : 09/07/24

Date de publication : 09/07/2024

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le neuf juillet deux mille vingt-quatre,

Le Maire

Gaëlle LEVEQUE